63 (2014-2015) — N° 2

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

24 NOVEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité

AMENDEMENT

proposé par

M. Dermagne et Mme Moucheron

2e session de la 10e législature
* Voir Doc. **63** (2014-2015)— Nos 1 et 1*bis*

site internet : www.parlement-wallon.be
courriel : courriel@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité

AMENDEMENT

Dans le Chapitre 6 du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité, il est inséré un article 117/1 rédigé comme suit :

« Art. 117/1. L'article 68 des dispositions finales du décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie et formant le Code du Développement Territorial est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 68. Le présent décret entre en vigueur au 1er octobre 2015. ».

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la stabilité juridique et la sécurité des investissements en Wallonie, le Gouvernement doit s'atteler en priorité à adopter les arrêtés d'exécution du Code du Développement Territorial et à en assurer la mise en œuvre dans des conditions optimales par notamment la formation des acteurs, ce qui implique le report de l'entrée en vigueur initialement prévue le 1er janvier 2015. Dès lors que l'entrée en vigueur dépend de l'adoption effective des arrêtés d'exécution de ce Code, il est proposé de postposer la date d'entrée en vigueur du décret au 1er octobre 2015.

P.-Y. Dermagne

S. Moucheron